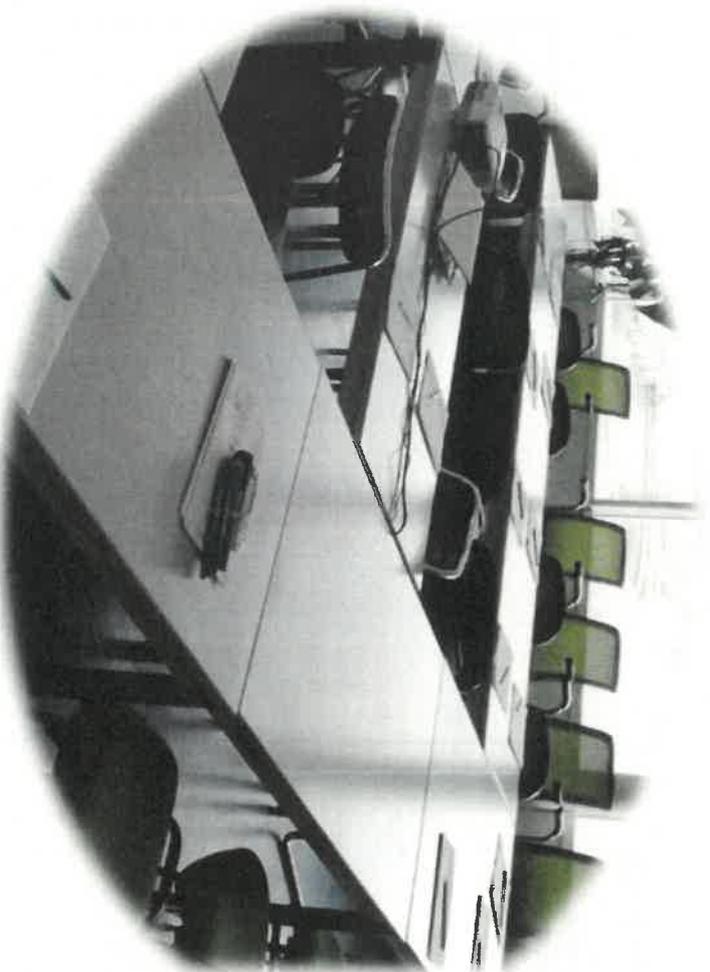


RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 02 JUILLET 2024



PÔLE EAU POTABLE EN CHARGE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE
DES COMMUNES DE :



Cliquez sur la carte pour
accéder au site
Aufferville, Bagneaux sur Loing, Chatenoy, Chevalainvilliers, Darvault,
Fay Lès Nemours, Nemours, Ormesson, et Saint Pierre Lès Nemours

PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF EN CHARGE DE LA GESTION
DÉLÉGUÉE DU SERVICE DES COMMUNES DE :



Cliquez sur la carte pour
accéder au site
Bagneaux sur Loing, Darvault, Nemours, Poligny, et
Saint Pierre Lès Nemours

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE NEMOURS SAINT PIERRE (SIAEP)

41 Avenue Victor Hugo 77140 Nemours / tel 01.64.28.85.01/ Contact @siaepnemours.fr

Siren : 257703397



Conseil Syndical du 2 Juillet 2024

Convocation dématérialisée aux membres du Conseil Syndical par courriel
(en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nemours, le 21 Juin 2024,

Cher(e) Collègue,

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Comité Syndical qui aura lieu le **mardi 02 Juillet 2024 à 18h30** à la station d'épuration Nemosia – rue des étangs à Saint Pierre Lès Nemours. Vous trouverez ci-après l'ordre du jour des affaires qui y seront exposées ainsi qu'en annexe, les notes explicatives de synthèse correspondantes

ORDRE DU JOUR (12)

AFFAIRES GÉNÉRALES	AFFAIRES POLE EAU POTABLE	AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF
ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 02 AVRIL 2024	ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 02 AVRIL 2024 N 2024/007 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 N 2024/008 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 N 2024/009 AFFECTATION DU RESULTAT 2023 N 2024/010 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024	ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 02 AVRIL 2024 Assainissement collectif N 2024/011 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 N 2024/012 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 N 2024/013 - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 N 2024/014 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 Assainissement non collectif N 2024/015 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 N 2024/16 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 N 2024/017 - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 N 2024/018 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024



Conseil Syndical du 2 Juillet 2024

ORDRE DU JOUR (2/2)

AFFAIRES GÉNÉRALES	AFFAIRES POLE EAU POTABLE	AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF
	<p><u>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION</u></p> <p>N 2024/019 – RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE EXERCICE 2023</p> <p><u>AFFAIRES DIVERSES</u></p>	<p><u>DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT</u></p> <p>N 2024/011 - Contrat de services SEGIL.OG N 2024/012 - Convention d'occupation VNF N° 61122411025 N 2024/013 – Décision Modificative – Dépenses imprévues vers le Chapitre 011</p> <p><u>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION</u></p> <p>N 2024/020 – RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE EXERCICE 2023 - AC N 2024/021 - RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE EXERCICE 2023 - ANC</p> <p><u>AFFAIRES DIVERSES</u></p>

Je vous rappelle que si vous ne pouvez assister à cette réunion, vous avez la possibilité de vous faire remplacer par votre suppléant, ou de vous y faire représenter et vous invite à trouver à ce titre, un pouvoir en fin de document.

Je vous prie de recevoir, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président, Monsieur Christian PEUTOT



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE NEMOURS SAINT PIERRE (S.I.A.E.P.)
41 Avenue Victor Hugo 77140 Nemours / tel 01.64.28.85.01 / Contact @siaepnemours@nemours-saint-pierre.fr
Siren : 257703397

ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 02 AVRIL 2024	DÉLIBÉRATION
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023	2024/007
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	2024/008
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023	2024/009
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024	2024/010



Adoption par l'assemblée à l'unanimité

PROPOSITION DE DELIBERATION

DÉLIBÉRATION

RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE – EXERCICE 2023

2024/019

Le président rappelle qu'en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de son contrat de délégation du service public.
Ce rapport Annuel du Délégataire (RAD) pour l'exercice 2023 doit être présenté à l'assemblée délibérante qui prend acte de sa présentation.



Adoption par l'assemblée délibérante

AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 02 AVRIL 2024 AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT – ASSAINISSEMENT COLLECTIF		DÉLIBÉRATION
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023		2024/011
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023		2024/012
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023		2024/013
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024		2024/014



Adoption par l'assemblée à l'unanimité

ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 02 AVRIL 2024
AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DÉLIBÉRATION

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023	2024/015
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	2024/016
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023	2024/017
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024	2024/018



Adoption par l'assemblée à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L ARTICLES L 2122,22 DU CGCT

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération du 29 juillet 2020, et en vertu de l'article L.2122-23 du CGCT

DECISIONS		Montant HT 1302,96 €
N 2024/011 - Contrat de services SEGILLOG		Montant HT 19 207,28 €
N 2024/012 - Convention d'occupation VNF N° 61122411025		Montant HT 17 840,00 €
N 2024/013 - Décision Modificative – Dépenses imprévues vers le Chapitre 011		

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du CGCT



Adoption par l'assemblée délibérante

<p style="text-align: center;">PROPOSITION DE DELIBERATION</p> <p style="text-align: center;">AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT – ASSAINISSEMENT COLLECTIF</p>	<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION</p>
<p style="text-align: center;">RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE – EXERCICE 2023</p>	<p style="text-align: center;">2024/020</p>

Le président rappelle qu'en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégué produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de son contrat de délégation de service public. Ce rapport Annuel du Délégué (RAD) pour l'exercice 2023 doit être présenté à l'assemblée délibérante qui prend acte de sa présentation.



Adoption par l'assemblée délibérante

PROPOSITION DE DELIBERATION	
AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE – EXERCICE 2023	DÉLIBÉRATION
	2024/021

Le président rappelle qu'en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de son contrat de délégation du service public. Ce rapport Annuel du Délégué (RAD) pour l'exercice 2023 doit être présenté à l'assemblée délibérante qui prend acte de sa présentation.



Adoption par l'assemblée délibérante